

**COMITÉ SYNDICAL
FINANCES
Délibération n° 3**

SEANCE DU 22 JANVIER 2024

L'an 2024, le 22 janvier à 10h00, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :100

Membres présents : 53

Excusés : 7

Membres votants : 3

Objet : COMPTE DE GESTION 2023

Conformément aux dispositions de l'article 200 du décret du 12 juin 1983, Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Privas soumet aux membres du Comité Syndical, le compte de gestion pour l'exercice 2023.

Le tableau suivant fait apparaître le résultat définitif de cet exercice, égal à l'excédent constaté par Monsieur Responsable du Service de Gestion Comptable :



	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part Affectée à l'investissement CA 2022	Résultat CA 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	-158 411,98€		-1 259 480, 88€	-1 417 892,86€
Fonctionnement	2 379 732,14€	2 229 732,14€	4 842 007,86€	4 992 007,86€
TOTAL	2 221 320,16€	2 229 732,14€	3 582 526,98€	3 574 115,00€

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

✓ D'adopter cette délibération

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le